

Image not found or type unknown



## Repos compensateurs non pris

Par **tenaille**, le **06/02/2016** à **17:11**

bonjour

j ai plus de 900 heures de repos compensateur la direction

ne ma jamais obliger de les prendres.

je suis licencié économique a la fin du mois (licenciement boursier) dois-je l amener la direction aux prud homme ou negocier avec eux

cordialement

Par **P.M.**, le **06/02/2016** à **18:16**

Bonjour,

Pour exercer un recours devant le Conseil de Prud'Hommes il faudrait que vous ne soyez pas rempli dans vos droits et pour l'instant nous ignorons ce qu'il va en être de la part de l'employeur sachant que de toute façon, un accord vaut mieux qu'un procès...